Centres d'accueil Régionaux du Tourisme Ile-de-France (CaRT)

ASSOCIATION LOI 1901

6, rue de la Haye
93290 Tremblay-en-France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

La Fabrik - 28, avenue Marie-Louise – 94100 Saint-Maur – Tél. 01 41 79 41 79
bienvenue@pluriel.team – www.pluriel.team
SARL au capital de 15.000 euros – Siren 440 493 385 – Code NAF : 6920Z
Membre de l'ordre des experts-comptables de la région Paris Ile de France
Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris

Centres d'accueil Régionaux du Tourisme Ile-de-France (CaRT)

ASSOCIATION LOI 1901

6, rue de la Haye
93290 Tremblay-en-France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames et Messieurs les membres des Centres d'Accueil Régionaux du Tourisme Ile-de-France,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels des Centres d'accueil Régionaux du Tourisme Ile-de-France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note des « Changements comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Le respect des dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux récentes modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers
- L'exhaustivité et la réalité des produits comptabilisés
- Les informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient aux dirigeants d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe aux dirigeants d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Saint-Maur, le 5 juin 2026

Pluriel Consultants
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Philippe Barré
Commissaire aux comptes, Associé

Centres d'accueil Régionaux du Tourisme Ile-de-France (CaRT)

ASSOCIATION LOI 1901

6, rue de la Haye
93290 Tremblay-en-France

Comptes annuels au 31 décembre 2025



Bilan Actif

Bilan Actif		Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
		Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement	I				
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires		121 738	116 917	4 821	27 514
Autres immobilisations incorporelles					
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes					19 402
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions		396 757	396 757		
Instal. techniques, matériel et outillages indus.		2 041 165	1 875 126	166 039	217 337
Autres immobilisations corporelles		456 797	371 932	84 865	108 459
Immo. corp. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés		94 080		94 080	54 255
Prêts		154 106		154 106	146 796
Autres immobilisations financières		570 277		570 277	559 272
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	**II**	**3 834 922**	**2 760 732**	**1 074 189**	**1 133 035**
Comptes de liaison	III				
Actif circulant					
Stocks et en-cours		693 360		693 360	661 186
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés		166 090	55 765	110 325	113 517
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances		825 861		825 861	107 503
Charges constatées d'avance		140 581		140 581	128 164
Valeurs mobilières de placement		1 063 552		1 063 552	999 993
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités		2 943 384		2 943 384	3 724 914
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	**IV**	**5 832 828**	**55 765**	**5 777 063**	**5 735 278**
Frais d'émission des emprunts	V				
Primes de remboursement des emprunts	VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif	VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)		**9 667 749**	**2 816 497**	**6 851 252**	**6 868 313**

Bilan Passif

Bilan Passif		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
		Total	Total
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		41 000	41 000
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Écarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres réserves			
Report à nouveau		4 665 306	4 882 060
Excédent ou déficit de l'exercice		322 092	-216 754
Situation nette		5 028 398	4 706 306
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement		346	692
Provisions réglementées			
TOTAL DES FONDS PROPRES	**I**	**5 028 744**	**4 706 998**
Autres fonds propres			
Montant des émissions de titres associatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES	**I bis**		
Comptes de liaison	**II**		
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		184 345	171 322
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	**III**	**184 345**	**171 322**
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		87 000	20 000
Provisions pour charges		373 914	444 035
TOTAL DES PROVISIONS	**IV**	**460 914**	**464 035**
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		637 399	550 917
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		509 258	567 443
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			22 189
Autres dettes			344 724
Produits constatés d'avance		30 593	40 685
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES	**V**	**1 177 249**	**1 525 958**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	**VI**		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)		**6 851 252**	**6 868 313**

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	3 000	4 958
Vente de biens et services		
Ventes de biens	6 885 476	7 396 017
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	1 118 701	1 152 959
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 614 846	3 614 500
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	1 600 000	1 500 000
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	90 121	132 012
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	64 755	64 755
Autres produits	3 683	14 749
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**13 380 582**	**13 879 949**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	6 846 918	7 242 899
Variation de stocks	-32 173	88 944
Autres achats et charges externes	1 131 195	1 301 199
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	113 289	120 839
Salaires	3 174 333	3 528 869
Cotisations sociales	1 445 669	1 647 565
Dotations aux amortissement et dépréciations	252 417	202 255
Dotations aux provisions	87 000	
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées	1 623	
Reports en fonds dédiés	77 778	
Autres charges	32 972	52 864
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	**13 131 020**	**14 185 434**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**249 562**	**-305 485**
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	75 924	15 950
Autres intérêts et produits assimilés	2 291	2 403
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	**78 215**	**18 353**

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
		Total	Total
Charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV			
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		**78 215**	**18 353**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)		**327 778**	**-287 132**
Produits exceptionnels	**V**		60 346
Charges exceptionnelles	**VI**		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)			**60 346**
Participation des salariés aux résultats	**VII**		
Impôts sur les bénéfices	**VIII**	5 686	-10 032
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		**13 458 798**	**13 958 648**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)		**13 136 706**	**14 175 402**
EXCÉDENT OU DÉFICIT		**322 092**	**-216 754**

Contributions volontaires en nature	
Dons en nature	
Prestations en nature	
Bénévolat	
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Charges des contributions volontaires en nature	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens	
Prestations en nature	
Personnel bénévole	
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 6 851 252 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 322 092 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et des règlements ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement 2018-06.
Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois au comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Gestion des Espaces Tourisme
Dans le cadre de la convention signée entre la région Ile de France et Aéroports de Paris le 2 janvier 2009, les parties se sont accordées afin que l'aménagement et l'exploitation des Espaces Tourisme soient réalisées par l'association CaRT avec le concours du CRT.
Cette convention a été renouvelée en date du 27 septembre 2024 pour les périodes 2025 à 2029.

Au 31 décembre 2025, dix points d'accueil sont exploités par CaRT dans le cadre de cette convention. Deux autres points sont exploités par CART mais ne sont pas concernés par cette convention.

Cotisations
Elles constituent l'exécution d'une obligation contractuelle résultat de l'adhésion. Aussi, elles ont été rattachées aux produits de l'exercice de référence, c'est-à-dire la période couverte par l'adhésion.

Fonds dédiés
Les fonds dédiés concernent :
> la création d'un nouveau point de vente au Terminal 2BD
Ils ont été octroyés afin de couvrir les dépenses relatives à la conceptualisation, la construction et les équipements de ce point. Le budget prévisionnel accordé en 2021 est de 330.000 euros.
Les dépenses engagées au titre de l'exercice se sont élevées à 64.755 euros.
> les travaux à réaliser sur le PITS CDG (2C-2E-2F-T1-T2-T4)
Le budget accordé pour l'exercice 2025 est de 77.778 euros mais aucune dépense n'a encore été engagée au 31 décembre 2025.

Subventions
Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au cours duquel la décision d'octroi de la subvention est notifiée.
En raison de son caractère d'intérêt général et donc de l'absence de lien direct entre le bénéficiaire et le subventionneur, la ressource provenant de la subvention régionale est exonérée de TVA.
Les subventions d'investissement sont enregistrées en capitaux propres et étalées au rythme de l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise au moyen de la subvention.

Litiges salariaux

> Litige 1 :
Trois procédures étaient en-cours et concernaient la même salariée.
Comptablement, une provision de 80 000€ avait été comptabilisée au 31 décembre 2023 correspondant au risque final estimé ajustée à 20 000€ au 31 décembre 2024.
Au cours du second semestre 2025, le désistement de la salariée a été prononcée auprès de la Cour d'appel. Le litige est désormais clos.
Le solde de la provision de 20 000€ a été repris au 31 décembre 2025.

> Litige 2 :
Rupture conventionnelle signée en décembre 2024 contestée par la salariée.
Le risque estimé à hauteur de 50% des prétentions a été provisionné au 31 décembre 2025 , soit 87 000€.
La date d'audience auprès du Conseil des prud'homes n'a pas encore communiquée.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Changements comptables

Conformément au règlement ANC n°2023 03 relatif à la modernisation des états financiers, l'association applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte. Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective.

Les principaux impacts de ce changement de réglementation comptable sur les postes de l'exercice 2025 sont présentés ci-après :

Quote-part de reprise de subventions d'investissement
Au titre de l'exercice 2025, la quote-part de reprise de subventions d'investissement a généré un produit de 346 € comptabilisé en résultat d'exploitation, alors qu'il était présenté sur les exercices antérieurs en résultat exceptionnel.

Provisions sur litiges salariés
Au titre de l'exercice 2025, la provision sur litiges salariés a généré une charge de 87 000€ et une reprise sur provision de 20 000€ comptabilisées en résultat d'exploitation, alors qu'elles étaient présentées sur les exercices antérieurs en résultat exceptionnel.

Remboursements Mutuelle-Prévoyance
Au titre de l'exercice 2025, les remboursements Mutuelle et Prévoyance ont généré un produit de 1 182 €, comptabilisés en « Charges du personnel », alors qu'ils étaient présentés sur les exercices antérieurs en « Transferts de charges ».

Remboursements Dépenses de Formation
Au titre de l'exercice 2025, les remboursements de formation ont généré un produit de 17 685 €, comptabilisés en « Charges du personnel », alors qu'ils étaient présentés sur les exercices antérieurs en « Transferts de charges ».

Avantages en nature
Au titre de l'exercice 2025, les avantages en nature ont généré un produit de 11 867 €, comptabilisés en « Charges du personnel », alors qu'ils étaient présentés sur les exercices antérieurs en « Transferts de charges ».

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

* Constructions : 15 ans,
* Installations techniques : 4 à 10 ans,
* Matériel informatique : 3 à 5 ans,
* Matériel de transport : 5 ans,
* Mobilier : 5 à 8 ans,

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir. (à détailler)

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément au règlement ANC n°2022-06, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 747000.

Les indemnités de départ en retraite figurent en "provision pour charges" pour un montant de 373 914 euros au 31 décembre 2025.

L'indemnité de départ en retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :
- taux d'actualisation : 4.04 %
- convention collective : Tourisme (organismes) - avec avenant n° 25 du 17-7-2018 étendu (12-2019)
- taux de croissance des salaires : 1%
- taux de charges sociales : 44%
- âge de départ en retraite : 65 ans
- taux de rotation : MOYEN pour CDG et FAIBLE pour les autres PITS
- table de mortalité utilisée : table Insee TV 88/90

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 184 345 euros.

Régime fiscal

L'entité est un organisme développant des activités lucratives. Elle est entièrement soumise aux impôts au régime de droit commun.

Informations requises par l'article L820-3 du code de commerce et à l'article 833-14/4 du PCG du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 20.000 € hors taxe.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	127 730		5 992	121 738
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	19 402		19 402	
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**147 132**		**25 394**	**121 738**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	396 757			396 757
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 991 902	70 334	21 070	2 041 165
Autres immobilisations corporelles	444 517	31 838	19 559	456 797
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**2 833 176**	**102 172**	**40 629**	**2 894 719**
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	54 255	39 826		94 080
Prêts	146 796	7 310		154 106
Autres immobilisations financières	559 272	11 006		570 277
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**760 322**	**58 142**		**818 464**
TOTAL GÉNÉRAL	**3 740 631**	**160 314**	**66 023**	**3 834 922**

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements				Entrées
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	102 172	3 389		98 783		
Total immobilisations financières	58 142			58 142		
TOTAL GÉNÉRAL	**160 314**	**3 389**		**156 925**		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements				Sorties
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles	25 394	19 402				5 992
Total immobilisations corporelles	40 629					40 629
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	**66 023**	**19 402**				**46 621**

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	100 216	22 299	5 598	116 917
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**100 216**	**22 299**	**5 598**	**116 917**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	396 757			396 757
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 774 564	121 632	21 070	1 875 126
Autres immobilisations corporelles	336 058	52 722	16 849	371 932
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**2 507 380**	**174 354**	**37 919**	**2 643 815**
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	**2 607 596**	**196 653**	**43 517**	**2 760 732**

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	22 299		22 299		
Immobilisations corporelles	174 354		174 354		
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	**196 653**		**196 653**		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles	5 598			5 598
Immobilisations corporelles	37 919			37 919
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	**43 517**			**43 517**

Commentaires : néant

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	154 106		154 106
Autres immobilisations financières	570 277		570 277
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	64 927	64 927	
Clients, usagers et comptes rattachés	101 163	101 163	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	7 654	7 654	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 200	7 200	
Impôts sur les bénéfices	4 346	4 346	
Taxe sur la valeur ajoutée	55 595	55 595	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	326 500	326 500	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	424 565	424 565	
Charges constatées d'avance	140 581	140 581	
TOTAL	**1 856 915**	**1 132 531**	**724 384**
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	7 311		
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes		Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
			Échéances à moins d'1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :	- A 1 an max. à l'origine				
	- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)					
Fournisseurs et comptes rattachés		637 399	637 399		
Dettes des legs ou donations					
Personnel et comptes rattachés		146 001	146 001		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		334 766	334 766		
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée		14 858	14 858		
Autres impôts, taxes et assimilés		13 634	13 634		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Confédération, fédération, union, associations affiliées					
Autres dettes					
Produits constatés d'avance		30 593	30 593		
TOTAL		**1 177 249**	**1 177 249**		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaires : néant

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges	20 000	87 000	20 000		87 000
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques					
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	**20 000**	**87 000**	**20 000**		**87 000**
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires	444 035		70 121		373 914
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES	**444 035**		**70 121**		**373 914**
TOTAL DES PROVISIONS	**464 035**	**87 000**	**90 121**		**460 914**

Commentaires : néant

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients		55 765		55 765
Autres dépréciations				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		**55 765**		**55 765**
TOTAL GÉNÉRAL		**55 765**		**55 765**

Commentaires : néant

Variation des fonds propres 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	41 000				41 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	4 882 060	-216 754			4 665 306
Excédent ou déficit de l'exercice	-216 754	216 754	322 092		322 092
Situation nette	**4 706 306**		**322 092**		**5 028 398**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	692			346	346
Provisions règlementées					
TOTAL	**4 706 998**		**322 092**	**346**	**5 028 744**

Commentaires : néant

Variation des fonds dédiés - Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembour.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
CDG 2BD	171 322		64 755	64 755		106 567	
CDG 2C-2E-2F		77 778				77 778	
TOTAL	**171 322**	**77 778**	**64 755**	**64 755**		**184 345**	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	11	
Agents de maîtrise & techniciens	28	
Employés	47	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	6	
TOTAL	92	

Commentaire

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 295	41 758
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	220 999	267 608
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		344 724
Instruments de trésorerie		
TOTAL	**367 294**	**654 091**

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	59 787	15 000
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	15 695	40 250
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Instruments de trésorerie		
TOTAL	**75 482**	**55 250**

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation	30 593	40 685
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
	TOTAL	**30 593**	**40 685**

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	140 581	128 164
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
	TOTAL	**140 581**	**128 164**

Commentaires : néant

Ventilation des ressources d'exploitation

Ventilation des ressources d'exploitation	Montant
COTISATIONS	3 000
VENTES DE BIENS	6 885 476
PRESTATIONS DE SERVICES	1 118 701
SUBVENTIONS	3 614 500
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	1 600 000
TOTAL	**13 221 677**

Commentaire

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Solde		Variation	
	31/12/2025	31/12/2024	Montant	%
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges		60 000.00	-60 000.00	-100.00
787500000 Repris.s/prov.risques charges excep		60 000.00	-60 000.00	-100.00
TOTAL DES PRODUITS		**60 345.79**	**-60 345.79**	**-100.00**
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
TOTAL DES CHARGES				
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**60 345.79**	**-60 345.79**	**-100.00**

Commentaire

Annexe
Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.